



**Modèle de déclaration préalable (pour les PE) d'intention de participer à un mouvement de grève reconductible à partir du 5 décembre**

A envoyer par courriel, (ou à déposer) à votre secrétariat de circonscription

**DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE**

(à retourner à l'IEN de circonscription)

NOM : ..... PRENOM : .....

ECOLE : .....

CIRCONSCRIPTION .....

Déclare son intention de faire grève à partir du 5 décembre 2019 (5, 6, 9, 10, 12,13, 16, 17, 19 et 20 décembre).

Fait à .....le .....

signature du déclarant,

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement le 5 décembre ou/et les jours suivants.**

A partir du 5 décembre prochain, toutes nos organisations syndicales appellent à la grève pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye. Depuis l'instauration du SMA (service minimum d'accueil) chaque PE a l'obligation de déclarer son intention de se mettre en grève au moins 48h avant le début de celle-ci pour le ou les jours où il est chargé de classe. La déclaration d'intention n'impose pas d'être en grève : le/la collègues qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Avec les UD CGT, FO, Solidaires et la FSU, nos organisations syndicales appellent les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Val-de-Marne à s'engager massivement dans la grève à partir du 5 décembre et à participer nombreux aux assemblées générales locales pour reconduire le mouvement pour gagner le retrait du projet Macron-Delevoye de régime unique par points.